

Frédérique FORGET
Avocat inscrit au Barreau de Paris
106, rue la Boétie 75008 Paris

Monsieur Paul Conil
Lieu dit Pratale
Plaine de Péri
20167 Péri

Paris, le 23 janvier 2013

Cher Monsieur,

Dans la perspective de la création d'une société de développement et d'exploitation d'aéronefs, vous souhaitez vérifier la disponibilité du mot C.I.E.L.

En effet, ce terme aura vocation à être utilisé à titre de nom commercial pour votre société dont la dénomination sociale sera Compagnie Insulaire d'Engins Légers.

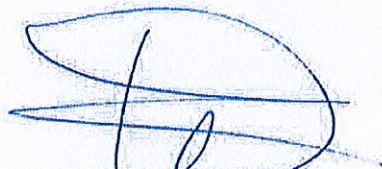
Je vous propose de réaliser une première vérification parmi les marques et dénominations sociales antérieures visant la France qui pourraient constituer des obstacles à l'usage du mot C.I.E.L. à titre de nom commercial.

Le coût de cette vérification serait de 450 € HT.

Si cette proposition vous agréée, je vous remercie de bien vouloir me retourner copie de la présente revêtue de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

Dans l'attente de vos instructions,

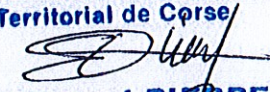
Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, mes sincères salutations.



Frédérique FORGET
Avocat à la Cour

Bon pour accord pour 538,2€

Le Directeur
de l'Incubateur Technologique
Territorial de Corse



Emmanuel PIERRE

le 25 janvier 2013

Tel : 01 53 93 21 97 – Fax : 01 53 93 21 00 – Port : 06 88 46 98 37
forget@hocheavocats.com

- Membre d'une association de gestion agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque -
- SIRET : 75320780200012 – TVA n°FR76753207802 – Toque K0061 -